



Réseau des Acteurs du Développement Durable

BP 11683 Yaoundé – Tél. : 00 237 699.90.19.84

Email: radd2009@yahoo.fr

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ASSOCIATION N°000223/RDA/J06

RAPPORT DE L'ETUDE SUR LA PROBLÉMATIQUE DE L'ACCESSIBILITÉ EN QUALITÉ ET EN QUANTITÉ DE LA SEMENCE PAYSANNE DANS LES ZONES FORESTIÈRES ET LES HAUTS PLATEAUX DE L'OUEST DU CAMEROUN



Etude conduite par le RADD

Mai 2023

COMITE DE REDACTION

Coordination

M. MBONG Joseph Clément, PCA/RADD
Pr. MOUNGOU Sabine, épouse MBENDA

Conseiller

M. EVINA Cyriaque

Secrétariat

Mme AKONO Nina
M. YOUMSSI EYA Yvan
Mme METHE Thérèse
Mme NGOBO Crescence
M. YENE Hervé

Membres

M. ATA ATA Thadée
M. NGONGO

REMERCIEMENTS

La problématique de l'accessibilité à la semence paysanne en quantité et en qualité est un sujet essentiel dans la promotion des systèmes semenciers paysans. En effet, il est important de connaître le niveau d'accessibilité de la semence paysanne en quantité et en qualité ; cela permettra de jauger de sa disponibilité efficiente et donc de garantir la souveraineté alimentaire, nutritionnelle mais également de la sécurité alimentaire

L'étude y afférente lancée par le RADD dans les zones forestières et les hauts plateaux de l'Ouest a eu des résultats satisfaisants au vu du nombre des acteurs de la chaîne des valeurs du secteur qui se sont prêtés à l'exercice.

Le RADD, dont l'une des missions est de promouvoir le développement inclusif et durable, en partenariat avec HECKS-EPER et bien d'autres, remercient ces acteurs de terrain qui ont permis de commencer à résoudre cette problématique. Nous pensons particulièrement à tous les points focaux qui ont facilité les rencontres avec les enquêtés sur le terrain.

Ses remerciements vont également à l'endroit de tous les responsables du MINADER qui ont dû intervenir dans certaines régions (Est) pour que l'étude prospère ;

Enfin à tous ceux qui ont d'une manière ou d'une autre (conseils) permis la réussite de cette étude, le RADD leur dit merci très sincèrement.

Le PCA

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDB : Convention sur la Diversité Biologique

DNSV : Politique Nationale du Sous- Secteur Semencier.

FOSPAC : Foire des Semences Paysannes du Cameroun

MINADER : Ministère de l'Agriculture et du développement Rural

PIB : Produit Intérieur Brut

PSSP : Promotion des Systèmes Semenciers Paysans

RADD : Réseau des Acteurs du Développement Durable

SP : Semence Paysanne

TIRPAA : Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture

UNDROP : La Déclaration des Nations Unies sur les Droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales

UPOV : Union Internationale pour la Protection des Obtentions Végétales

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Acteurs de la chaine des valeurs suivant le genre	9
Tableau 2. Tranche d'âge des acteurs de la chaine des valeurs	10
Tableau 3. Acteurs de la chaine des valeurs de la SP	11
Tableau 4. Connaissance des textes juridiques en lien avec la SP	13
Tableau 5. Typologie des semences.....	23
Tableau 6. Accessibilité de la semence paysanne.....	30
Tableau 7. Mode de commercialisation de la semence paysanne.....	31
Tableau 8. Mode de paiement de la semence paysanne	31
Tableau 9. Mode d'échange de la semence paysanne	32
Tableau 10. Plaintes reçues lors des échanges.....	33

LISTE DES FIGURES

Figure 1Analyse des acteurs de la chaine de valeur suivant le genre	9
Figure 2. Analyse de la tranche d'âge des acteurs de la chaine des valeurs	10
Figure 3. Analyse des acteurs de la chaine des valeurs	11
Figure 4. Analyse de la connaissance des textes juridiques en lien avec la SP	13
Figure 5. Analyse des causes de la méconnaissance des textes juridiques en lien avec la SP	14
Figure 6. Analyse des conséquences de la méconnaissance des textes juridiques en lien avec la SP	15
Figure 7. Analyse des solutions.....	16
Figure 8. Analyse de l'efficacité de la mise en œuvre des textes juridiques en lien avec la SP	20
Figure 9. Analyse des localités.....	21
Figure 10. Analyse des semences paysannes.....	28
Figure 11. Analyse de l'accessibilité de la semence paysanne	30
Figure 12. Analyse du mode de commercialisation de la semence paysanne	31
Figure 13. Analyse du mode de paiement de la semence paysanne	31
Figure 14. Analyse du mode d'échange de la semence paysanne	32
Figure 15. Analyse des plaintes reçues lors des échanges la semence paysanne.....	33
Figure 16. Analyse des objectifs	34
Figure 17. Analyse des intérêts tirés.....	35

AVANT-PROPOS

Les semences paysannes sont des variétés sélectionnées, multipliées, conservées, échangées ou vendues par les paysans et paysannes. Elles sont menacées d'une érosion continue, il est donc nécessaire, voire indispensable que tous les pays, parce qu'ils dépendent tous très largement des dites ressources, réfléchissent ensemble sur des solutions appropriées pour empêcher cette disparition. A cet effet des actions ont été menées pour la promotion des systèmes semenciers paysans et la sauvegarde des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, dans l'optique d'assurer à tous la souveraineté alimentaire et nutritionnelle, mais également, la sécurité alimentaire. Des instruments juridiques internationaux ont été adoptés au niveau international dans ce sens (TIRPAA, UNDROP, CDB). Au Cameroun, les organisations non gouvernementales, à l'instar du RADD, s'y sont penchées également.

En effet, le RADD, qui promeut le développement inclusif et durable, a lancé en 2020 un programme de Promotion des Systèmes Semenciers Paysans (PSSP) et de sauvegarde de la biodiversité. Il a mené plusieurs actions pour rendre accessible, en qualité et en quantité les semences paysannes qui sont en voie de disparition. Le RADD a créé et gère, avec d'autres organisations de la société civile, des cadres d'actions et d'échanges permanents (fora, foires, causeries paysannes, ateliers thématiques ...) pour résoudre ce problème et éviter la dépendance des paysan(ne)s aux semences industrielles. C'est dans cette pluralité d'actions, que le réseau a initié une étude auprès des acteurs de la chaîne des valeurs des Systèmes Semenciers Paysans sur : « la problématique de l'accessibilité des semences paysannes en qualité et en quantité dans les zones forestières et les hauts plateaux de l'ouest du Cameroun ». L'objectif de l'étude est d'apprécier le niveau d'accessibilité des acteurs ruraux de tous bords aux semences paysannes de qualité et en quantité suffisante.

RESUME EXECUTIF

Le RADD, dans le cadre du programme de Promotion des Systèmes Semenciers Paysans a entrepris de mener une étude sur la problématique de l'accessibilité en qualité et en quantité à la semence paysanne dans les zones forestières et les hauts plateaux de l'Ouest du Cameroun.

L'étude a pour objectif d'apprécier le niveau d'accessibilité des acteurs de la chaîne de valeurs aux semences paysannes de qualité et en quantité suffisante. Pour ce faire, elle a procédé en l'administration d'un questionnaire d'enquête au sein des communautés vivant dans les régions du Centre, Sud, Est, Ouest et Littoral.

La collecte des données sur le terrain, a servi de base pour une analyse des acteurs de la chaîne des valeurs de la semence paysanne, du cadre légal relatif à la semence paysanne et de l'offre et la demande en semence paysanne au Cameroun. Il en ressort les éléments suivants :

- En ce qui concerne les acteurs de la chaîne des valeurs de la semence paysanne, il faut noter le nombre plus important de femmes, l'absence remarquée des moins de 30 ans et le fait que les producteurs et les vendeurs soient les acteurs majeurs de cette chaîne des valeurs représentant respectivement 30% et 32% soit un total de 62%. Ceci est un point négatif pour la préservation de la semence paysanne, car la jeunesse reste le fer de lance du développement économique ;
- Pour le cadre légal, les chiffres ont révélé une méconnaissance généralisée des instruments juridiques relatifs à la semence paysanne qui est dû à une faible vulgarisation de ces instruments. Ce qui a de nombreuses conséquences, dont l'ignorance de la valeur et du potentiel de la semence paysanne qui favorise sa disparition et freine la promotion des systèmes semenciers paysans. Comme solution à cette méconnaissance, la mise en place d'une stratégie de vulgarisation par le gouvernement et ses partenaires a été largement proposée par tous les acteurs car tous sont conscients de la nécessité de ces instruments pour l'encadrement technique, institutionnel, financier. Ceci dit, les acteurs enquêtés qui ont connaissance de ces instruments juridiques ont apporté des éléments nouveaux et ont estimé que leur mise en œuvre n'est pas du tout efficace. Cette mise en œuvre est notamment entravée par le faible niveau d'instruction de la plupart des acteurs qui rend difficile la compréhension de ces documents techniques en l'absence des formations préalables. 90% des acteurs de la chaîne des valeurs ne connaissent pas les instruments juridiques en lien avec la semence paysanne.

- Pour ce qui est de l'offre et la demande en semences paysannes au Cameroun, l'analyse des bassins de production de la semence paysanne a montré qu'ils répondent à trois (3) critères : la pratique de l'agroécologie par les producteurs, l'utilisation des semences paysannes par les producteurs, le développement de l'activité de production et de commercialisation de semences paysannes. De plus, cinq (5) semences paysannes occupent la place majeure dans le circuit de production et de commercialisation et sont très utilisées par les acteurs de la chaîne des valeurs. Il s'agit du maïs (150 acteurs), du manioc (143), des arachides (129), des légumes feuilles (115) et de la banane plantain (105). Les compétences en matière de sélection des semences sont généralement transmises de génération en génération et le stockage des semences est déterminé par le type de culture et par l'espace disponible par les acteurs. Ces semences peuvent être stockées dans la cuisine, dans les marécages, dans des greniers, tandis que certains agriculteurs utilisent leur salle de séjour comme principal espace de stockage. L'étude a révélé que 85% des personnes enquêtées ont un accès facile aux semences paysannes de qualité et en quantité suffisante. Ce résultat positif est contre balancé par l'environnement politique qui constitue une des contraintes au développement des systèmes semenciers paysans de par des stratégies développées en faveur des semences améliorées (promotion, publicité, subventions, distribution).
- Le mode de paiement en espèces est le plus utilisé avec 205 personnes soit 66 % et 16% des personnes utilisent le troc pour accéder à la semence paysanne. Autre chiffre évocateur, 91% des personnes interrogées atteignent leurs objectifs en s'investissant dans la semence paysanne.

Les recommandations formulées à partir des résultats obtenus ont été adressées aussi bien aux acteurs étatiques (Gouvernement, Parlement) qu'aux acteurs non étatiques (OSC, ONG, producteurs, revendeurs, vendeurs, agriculteurs). Les recommandations adressées à l'Etat se sont essentiellement appesanties sur le renforcement du cadre légal et institutionnel relatif à la semence paysanne au Cameroun tandis que celles adressées aux acteurs non étatiques ont essentiellement porté sur des actions à mener par ces dernières pour apprendre, comprendre et veiller au respect des droits semenciers paysans et à la reconnaissance de leurs systèmes semenciers paysans

ENCADRE 1

LE RESEAU DES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE (RADD) : OBJECTIFS, STRUCTURATION, RESSOURCES

Le RADD est une association de droit camerounais créée en 2009 sous le récépissé n°000223/RADD/J06 du 02 Mars 2009. Il naît de la volonté des acteurs qui ont voulu pérenniser les acquis d'un projet de plaidoyer avec Greenpeace sur la protection des forêts. La trentaine d'acteurs à l'origine s'était engagée à continuer à œuvrer pour la sauvegarde des forêts et globalement à promouvoir le développement Durable. Pour ce faire, le RADD s'est fixé la mission de contribuer au développement socioculturel et économique des communautés, tout en préservant l'environnement.

1. Missions

Le RADD s'est fixé pour mission d'agir et de promouvoir un développement durable qui s'enracine sur la valorisation, la gestion durable des ressources disponibles, le respect des droits humains et de l'environnement. Un développement qui ne discrimine et n'exclut aucune couche sociale. Quelques principes fondamentaux orientent le RADD dans le choix de ses missions :

P1 : Le respect, la protection, la gestion durable ou la sauvegarde de l'environnement : i) sauvegarde et protection de la biodiversité ; ii) promotion des actions de reboisement ou de reforestation ; iii) sauvegarde du patrimoine génétique africain ; iv) lutte contre les OGM ; v) promotion de l'agriculture biologique ; vi) promotion de l'agroécologie.

P2 : La promotion d'un développement économique, inclusif et durable : i) développement des cliniques économiques dans la mise en place et le développement des activités génératrices de revenus ou des entreprises ; ii) promotion de la valorisation et de la consommation des produits locaux ; iv) promotion de la sécurité et de la souveraineté alimentaire et nutritionnelle ; v) lutte pour la défense et le respect des droits économiques et sociaux des plus défavorisés et particulièrement des femmes ; vi) mener des actions concrètes contre la faim et la pauvreté.

2. Objectifs

Le RADD a pour objectifs de promouvoir les initiatives de développement durable. A cet effet, il entend : i) constituer un cadre d'études approfondies sur les questions du développement durable ; ii) créer un cadre d'actions, de concertation et d'échanges de divers intervenants actifs dans la lutte pour le développement durable et la gestion durable des ressources naturelles ; iii) contribuer à la recherche des solutions globales au problème du développement durable ; v) renforcer les capacités de tous ceux qui interviennent dans ce domaine ; iv) lutter contre les injustices sociales et économiques qui compromettent la réalisation d'un développement durable ; vii) mener des actions concrètes contre la faim et la pauvreté.

3. Ressources

- **Les ressources humaines :** à la base, il s'agit d'un travail construit sur du volontariat. Quand il y'a une tâche à faire tous les membres s'impliquent, chacun dans la mesure de ses forces, ses compétences et sa disponibilité.
- **Les ressources financières :** Elles sont issues : i) des cotisations des membres dont le quota dépend du budget annuel arrêté ; ii) des revenus des consultations. Les institutions, les ONG, les associations et les coopératives qui nous sollicitent paient pour les formations des groupes de femmes, la conception des plans d'affaires, les études diverses et cela permet de maintenir le secrétaire exécutif ; iii) des dons et legs ; la loi autorise le RADD à recevoir des dons et legs ; iv) les subventions reçues des bailleurs de fonds pour le financement des projets.

INTRODUCTION

Le Réseau des Acteurs du Développement Durable (RADD), association de droit camerounais, enregistrée sous le récépissé de déclaration d'association N° 000223/RDA/J06 du 02 mars 2009 a, dans le cadre du programme de Promotion des Systèmes Semenciers Paysans et la sauvegarde de la biodiversité, réalisé une étude sur la **problématique de l'accessibilité en qualité et en quantité de la semence paysanne dans les zones forestières et les hauts plateaux de l'Ouest du Cameroun.**

Avant d'entrer en profondeur dans le contenu de cette étude, il est essentiel de rappeler quel en a été le contexte, les objectifs, les cibles et la méthodologie de travail choisie par le RADD pour mener les enquêtes sur le terrain.

1- Contexte et justification de l'étude

L'agriculture, secteur clé du développement économique des Etats dans le monde et principalement en Afrique, a un apport non négligeable dans leur Produit Intérieur Brut (PIB). Au Cameroun, l'agriculture représente 22,6 % du PIB et la population active dans le secteur agricole représente environ 70% selon les données du MINADER. Ce secteur est d'autant plus important que la plupart des activités de l'économie sont liées à l'activité agricole.

Le développement agricole du siècle dernier s'est appuyé sur une vision industrielle de la production agricole, elle-même enracinée dans la standardisation des systèmes alimentaires. Cependant, selon les études IPES-Food en 2016, *« les systèmes alimentaires et agricoles d'aujourd'hui ont réussi à fournir d'importants volumes de produits alimentaires aux marchés mondiaux, mais produisent des résultats négatifs sur de nombreux fronts ; dégradation généralisée de la terre, de l'eau et des écosystèmes, émissions élevées des gaz à effets de serre (GES), pertes de biodiversités, faim persistante et carences en oligoéléments parallèlement à la montée rapide de l'obésité et des maladies liées au régime alimentaire et stress sur leurs moyens d'existence pour les agriculteurs du monde entier¹ »*

A l'heure où les modèles de l'agriculture industrielle se révèlent non durables aussi bien pour l'environnement que pour les agriculteurs et les consommateurs, la stratégie d'adaptation prometteuse devrait se fonder sur un entretien de la biodiversité des cultures. Les semences paysannes s'imposent donc comme les premières sources de plantes de demain, point d'entrée

¹ IPES-FOOD, *From uniformity to diversity : a paradigm shift from industrial agriculture to diversification agroecological systems*, International Panel of Experts on Sustainable Food Systems, 2016 www.ipes-food.org

de la reconversion de l'agriculture vers les modèles biologiques et agro écologique. Dans cette optique, le RADD a lancé en 2020, une dynamique visant la valorisation des Systèmes Semenciers Paysans (SSP) au Cameroun. Cette dernière vise à garantir l'accès des agriculteurs, sans distinction aucune, aux semences paysannes en qualité et en quantité d'une part, et à les rendre autonomes dans le développement de leurs exploitations familiales d'autres parts. Le but ultime est de créer les conditions pour que ces exploitations familiales continuent, de façon durable, à assurer non seulement la sécurité alimentaire mais aussi que les communautés restent souveraines dans le choix de leur alimentation.

La promotion des Systèmes Semenciers Paysans et de la semence paysanne soulèvent quelques questions. Le cadre légal semencier au Cameroun donne-t-il une place au système semencier paysan ? Quel intérêt y aurait-il à développer le secteur de semences paysannes pour tous ceux qui peuvent intervenir dans toute la chaîne des valeurs de cette activité ? Quels pourraient être les bassins de production (réels ou potentiels) de la semence paysanne dans les zones forestières et les hauts plateaux du Cameroun.

Dans le but de rendre concret l'accès à la semence paysanne de qualité et en quantité suffisante, base de reconnaissance et de réalisation des droits des agriculteurs locaux sur leurs semences, le RADD a entrepris de réaliser cette étude sur la **problématique de l'accessibilité en qualité et en quantité de la semence paysanne dans les zones forestières et les hauts plateaux de l'Ouest du Cameroun.**

2- Résumé succinct des termes de références de l'étude

L'étude avait pour objectif d'apprécier le niveau d'accessibilité des acteurs de la chaîne des valeurs des semences paysannes de qualité et en quantité suffisante. Ce qui revenait concrètement à :

- analyser les outils juridiques existants favorables à la formalisation des actions des intervenants dans l'offre ou la demande des semences paysannes ;
- identifier et repérer les bassins d'offre en semences paysannes en lien avec la demande ainsi que les modes de commercialisation et d'échange de ces semences sur les différents sites ciblés par l'étude ;
- faire un état des lieux sur les semences paysannes présentes dans les communautés des semences paysannes ;

- analyser l'intérêt, le profit, les bénéfices des acteurs de la chaîne des valeurs (utilisateur, vendeur, acheteur, producteur, conservateur) du secteur de la semence paysanne en valeur absolue et relative.

Les résultats attendus étaient les suivants :

- les outils juridiques existants favorables à la formalisation des actions des intervenants dans l'offre ou la demande des semences paysanne sont analysés ;
- les bassins de production de la semence paysanne sont identifiés, ainsi que les modes de commercialisation et d'échange de ces semences sur les différents sites ciblés par l'étude ;
- une liste des semences paysannes présentes dans les communautés des sites de l'étude est dressée ;
- les données sur la disponibilité de la semence paysanne sont référencées ;
- les acteurs de la chaîne des valeurs du système semenciers paysan sont identifiés ainsi que leurs méthodes et contraintes de préservation des semences paysannes ;
- l'intérêt, les profits et bénéfices des acteurs œuvrant dans la chaîne de valeurs du système semencier paysan est analysé.

L'étude visait tous les acteurs de la chaîne des valeurs des systèmes semenciers paysans (étatiques et non étatiques) dans les zones forestières et la zone des hauts plateaux du Cameroun.

3- Travaux préparatoires et méthodologie de collecte des données

L'étude a essentiellement consisté à des missions d'enquête dans les régions du Centre, Sud, Est, Ouest et Littoral. Ces missions ont été planifiées lors de travaux préparatoires où les différents intervenants se sont appropriés les termes de références. Ces travaux ont permis également de baliser la méthode de collecte de données de l'étude. Celle-ci consistait essentiellement à l'administration d'un questionnaire préalablement élaboré² et testé sur un très petit échantillon avant de le valider définitivement.

Compte tenu de la diversité de la catégorie d'enquêtés (agriculteurs, producteurs, ONG, gouvernement) la décision a été prise de laisser la liberté aux enquêteurs de choisir le mode d'administration des questionnaires le cas échéant (interview ou remplissage du questionnaire par les enquêtés eux-mêmes). Par ailleurs les dates de descente ont été définies et les enquêteurs

² Cf en Annexe

désignés pour chaque site (un enquêteur par site)³. Les missions de descente se sont déroulées sur une durée de trois (3) jours pour ceux qui ont dû se rendre en dehors de la ville de Yaoundé et d'une à deux semaines pour les enquêteurs travaillant à Yaoundé et ses environs. Il faut tout de même préciser qu'en raison de la proximité entre la réalisation de l'étude et l'organisation de la Foire des Semences Paysannes du Cameroun (FOSPAC) où de nombreux acteurs de la chaîne des valeurs des systèmes semenciers paysans devaient être présents, des questionnaires ont également été administrés durant cet événement.

Le présent rapport se propose donc de détailler dans une première partie, la phase d'enquête sur le terrain et dans une seconde, de formuler des recommandations essentielles pour apporter des solutions à la problématique de l'accessibilité en quantité et en qualité des semences paysannes au Cameroun.

CHAPITRE 1 : L'ENQUÊTE MENEÉE SUR LE TERRAIN D'ÉTUDE

La phase d'enquête a débuté à partir du 18 janvier 2023 et s'est prolongée avec la Foire des Semences Paysannes du Cameroun, jusqu'au 28 Février 2023. Elle a consisté en une collecte des données sur le terrain par les enquêteurs (I) et l'analyse des résultats à partir d'une grille de données collectées. (II).

I- La collecte des données sur le terrain

A- Les descentes effectuées et compte rendu des descentes

Les descentes ont été effectuées dans les localités suivantes : Dschang, Foumban, Bertoua 1, Bertoua 3 (Bonis, Nkolbikon, marché NdengNdeng, Manjo, Lenguèlè, Sambu, Kouba, Gunté, Ndong Bomè, Doumé, Doumétan, Ndian), Mbondjo, Douala (marché Sandaga), Mfou, Nkongoa, Yaoundé (dans les grands marchés), Obala, Amban, Esse Nkometou, Ntui, Bafia.

1. Yaoundé : Mme METHE Thérèse/M. ATA

Mme METHE s'est rendue à Nkongoa, dans le marché de Mfou et dans deux Administrations pour réaliser son enquête. 31 personnes de la chaîne de valeur ont été interrogées sur la connaissance des textes juridiques en lien avec les semences paysannes, sur la typologie des semences et sur l'intérêt à s'investir sur la semence paysanne.

³ Tableau des descentes sur le terrain en Annexe

Des résultats de cette enquête, on note que sur 31 personnes interrogées seules 6 personnes connaissent l'existence des textes juridiques (fonctionnaires du MINADER notamment).

Au niveau des types de semences produites vendues, ou revendues, le maïs, les arachides, le manioc sont mentionnés 17 fois ainsi que la morelle et le l'amarante. Les condiments, les épices, sont surtout achetés et revendus par des acteurs qui mélangent sur leurs étales produits naturels et produits industriels.

Des réponses données sur la méconnaissance des textes juridiques, la principale était l'absence des informations. Pour la concrétisation desdits textes, la majorité ont interpellé le gouvernement à prendre ses responsabilités.

Sur l'intérêt à s'investir sur la semence paysanne, la majorité a parlé des apports économique, culturel, médicinal, etc. Ils ont exprimé le vœu de voir la semence paysanne revalorisée.

M. ATA s'est rendu dans les marchés urbains de la ville de Yaoundé et ses environs notamment les marchés : Etoudi, Messassi, Mokolo, Mfoundi, Nkometou, Ntui, Obala et Bafia.

Notons que le travail avec la population rurale (paysanne) n'est pas évident car chaque personne a ses propres réalités ; cependant pendant notre enquête, nous avons eu face à nous des personnes qui font dans la production, la commercialisation.

Comme semences identifiées, nous avons les graines, (arachides, gombos, pistaches), les tubercules (le manioc, macabo, patates, ignames). Nous avons également identifié des plants de cacao, des rejets de banane douce, de banane plantain, du piment, des légumes variés, des condiments et le poulet local.

Au cours de l'étude, nous avons fait face à une réalité : 80% des personnes interrogées ne font pas une différence entre une semence dite paysanne et celle dite industrielle. L'on a observé plusieurs méthodes de production et de conservation de la semence selon les localités. Ce qui apporte une grande diversité dans les éléments de réponses. Les familles sont de plus conservatrices de leurs semences et on note une rareté d'échanges de semences avec les personnes étrangères. Cet échange se fait surtout entre les parents.

En outre, nous avons constaté que la plupart des producteurs de semences paysannes sont en même temps vendeurs et revendeurs. Grâce à cette activité, plusieurs familles réussissent à subvenir à leurs besoins sur les plans socio-économique, sanitaire et éducatif. Nous pouvons confirmer qu'elles vivent au quotidien des revenus issus des activités en lien avec les semences paysannes.

Cette enquête a permis d'enrichir nos connaissances sur les différentes méthodes de culture, de conservation et de commercialisation de la semence paysanne. Elle nous a également permis de connaître les appellations de certaines semences en plusieurs dialectes selon les localités.

2. Dschang : Mme AKONO Suzanne

L'enquête dans la Région de l'Ouest et plus précisément dans les villes de Dschang et de Foumban s'est effectuée du 26 au 27 janvier 2023.

Déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée en 2 phases : dans la ville de Dschang, Foumban et leurs environs.

Dans la ville de Dschang, l'enquête a commencé dans les locaux de TA-ANKH avec la visite d'une case de semences paysannes. Nous avons pu recueillir beaucoup d'informations et le promoteur de cette case de semences paysannes nous a introduit auprès des autres membres de la coopérative pour la suite de l'enquête. Elle s'est ensuite poursuivie dans le marché de la ville et dans la localité de Santchou. Nous avons pu enquêter au total dix-sept (17) personnes (producteurs, vendeurs et revendeurs).

Dans la ville de Foumban nous avons travaillé avec 30 producteurs des villages environnants.

Conclusion

A l'issue de notre enquête, l'unanimité des enquêtés se dégage sur l'urgence de sauver les systèmes semenciers paysans parce qu'ils sont notre patrimoine, un héritage pour les générations futures. Les semences paysannes sont plus résistantes face aux changements climatiques et accessibles à tous et à un moindre coût.

3. Bertoua : M. YENE Zacharie Hervé

La mission commence avec beaucoup de difficultés du fait de l'absence du point focal ciblé. Nous avons changé de stratégie en allant d'abord chez les revendeuses et ensuite auprès des services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture. L'autorisation signée des mains du délégué départemental, qui a compris le bien-fondé de cette étude, nous a permis d'atteindre plusieurs producteurs.

Déroulement de l'enquête

L'enquête a été très riche en informations avec quarante cinq (45) personnes interrogées dans deux arrondissements du département du Lom et Djérem. Les enquêtés étaient issues des 9

villages suivants : Bonis - Nkolbikon – Ndengdeng – Mandjou – Lenguèlè – Sambu – Kouba – Gunté - Dong Mbomè). Le marché périodique des vivres frais qui se déroule à partir de chaque 25 du mois dans la cour de la délégation Départementale du Lom et Djérem a été pour nous une opportunité pour interroger quelques producteurs venus d'autres départements comme le Haut Nyong (Doumé et Doumintang) et Arrondissements comme le NDIANG (Andom).

À l'issue de cette enquête, à l'unanimité, les enquêtés pensent qu'il est urgent de sauver les semences paysannes parce qu'elles sont notre héritage, notre patrimoine. Elles sont accessibles à tout le monde à un moindre coût ; elles sont plus résistantes que les semences améliorées parce qu'elles ne nécessitent pas un entretien exclusif avec les pesticides ; elles sont des médicaments pour notre santé. Le souhait émis par tous est de trouver les moyens nécessaires pour booster la disponibilité et l'accessibilité de ces semences paysannes car c'est cette faiblesse qui les pousse à aller vers les semences dites améliorées.

4. Ma'an : M. NGONGO Martin

La descente pour les enquêtes à Ma'an dans la Région du Sud, Département du Ntem s'est faite le 18 janvier 2023.

M. MBAH Joseph, le point focal de l'étude, avait déjà pris des dispositions pour le bon déroulement de l'enquête dans le village qui s'étend sur près de 20 kilomètres. Les rendez-vous étaient pris et les échanges autour de l'enquête ont commencé dès 7h le lendemain. Nous avons parcouru plus de neuf (9) villages. La remarque faite est que, toute la communauté apprécie l'intérêt porté sur la semence paysanne et ne tarit pas d'éloges pour celle-ci, du fait de son endurance au changement climatique, de la forte valeur nutritive dont elle fait l'objet et de son entretien facile qui ne nécessite pas beaucoup de moyens. Ce constat permet d'affirmer que la semence paysanne a de fortes chances de réussite si et seulement si elle est bien encadrée, disponible en qualité et en quantité suffisante pour les communautés.

5. Mbonjo : M. YOUMSSI EYA Yvan Lionnel

La mission s'est effectuée sur trois jours (du 26 au 28 janvier 2023) passés dans la localité de Mbonjo et au Marché Sandanga à Douala. Le point focal Madame Marie Claire ETONDE, avait été prévenu de notre arrivée et le rendez-vous avait été pris pour 8h le lendemain matin.

Le lendemain à l'heure fixée, nous sommes arrivés non sans mal, dans le village de Mbonjo, précisément au siège de la SYNAPARCAM où la plupart des producteurs étaient réunis. Avec les responsables de la SYNAPARCAM trouvés sur place, il a fallu trouver le meilleur moyen

d'administrer les questionnaires de l'étude face à une assistance très réticente. Plusieurs solutions ont été formulées, dont la possibilité de laisser les questionnaires aux bons soins d'un producteur qui s'engageait à les administrer à tous les producteurs présents dans le village (ce qui nous aurait permis d'atteindre nos objectifs sur le plan quantitatif) peu fiable vu la technicité du questionnaire qui requérait une bonne compréhension de l'enquêté avant d'être rempli, cette solution a été écartée et il a fallu convaincre les moins réticents d'accepter de se prêter au jeu. Ce qui fut chose faite grâce à l'apport de notre point focal et d'une riveraine qui, après avoir répondu à nos questions, a convaincu plusieurs de ses voisins de venir échanger quelques minutes avec nous. Au bout de quelques heures et avec 20 personnes enquêtées, nous en avons retiré deux éléments : Les personnes présentes dans la localité de MBONJO sont plus utilisatrices que vendeuses des semences et les rares producteurs/vendeurs se fournissaient au marché Sandanga.

Au vu du pessimisme du point focal quant à la disponibilité des producteurs qui estimaient avoir déjà perdu une journée de travail qu'ils devaient rattraper le lendemain, nous avons conclu que l'exécution de notre mission le lendemain ne pouvait se poursuivre à Mbonjo et qu'il fallait exploiter la piste du marché Sandanga pour en savoir un peu plus.

Au marché Sandanga, nous avons rencontré plusieurs vendeurs de semences, mais il a fallu faire un tri entre ceux qui vendaient des semences améliorées et ceux qui vendaient des semences dites paysannes, ce qui a réduit le nombre d'enquêtés à 5. Nous en avons retiré de nombreux éléments dont la confusion faite par les vendeurs eux-mêmes et certainement les paysans que nous avons interrogés à Mbonjo, sur ce qu'on entend par semence paysanne et sa différence avec la semence améliorée et la semence hybride. Fort de toutes ces informations, et malgré un nombre de fiches remplies (25) en dessous du chiffre escompté (50), nous sommes rentrés à Yaoundé.

B- Les difficultés rencontrées

Sur le terrain, les enquêteurs ont été confrontés à des aléas qui ont rendu difficile leurs missions. Il est relevé en l'occurrence :

- Le manque d'instruction des enquêtés (en particulier les paysans) qui rendait la compréhension des termes de l'enquête complexe ;
- la réticence des enquêtés ne voulant pas donner d'informations ;
- le difficile accès aux personnes ressources ;

- la disponibilité des enquêtés en raison des travaux champêtres, ou de la présence d'une autre organisation les jours de l'enquête ;
- la barrière de la langue car certains enquêtés ne comprenaient et ne lisaient pas bien le français ;

Ces descentes ont néanmoins permis d'enquêter 297 acteurs de la chaîne des valeurs des semences paysannes et les résultats y afférents sont satisfaisants

II- Résultats de l'enquête et analyses

Cette partie du rapport présente les résultats de l'enquête ainsi que l'analyse desdits résultats. Elle est structurée en 3 parties.

A- Analyse des acteurs de la chaîne des valeurs

L'étude a permis d'interroger un échantillon de 297 personnes soit 141 hommes et 156 femmes. En valeur relative cela donne 53 % sont des femmes et 47 % d'hommes. L'étude s'est effectuée dans les localités de Dschang, Foumban, Bertoua 1, Bertoua 3 (Bonis, Nkolbikon, marché NdengNdeng, Manjo, Lenguèlè, Sambu, Kouba, Gunté, Ndong Bomè, Doumé, Doumétan, Ndian), Mbondjo, Douala (marché Sandaga), Mfou, Nkongoa, Yaoundé (dans les grands marchés), Obala, Amban, Esse, Nkometou, Ntui, Bafia.

A1 – Résultats et analyses selon le genre.

Tableau 1. Acteurs de la chaîne des valeurs suivant le genre

Genre	
Masculin	141
Féminin	156

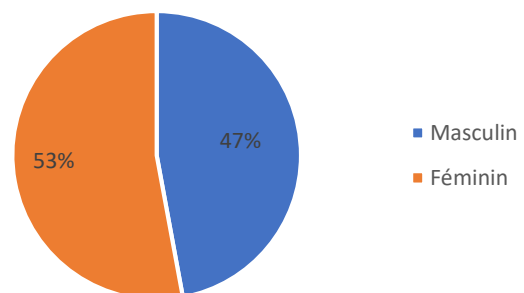


Figure 1 : Analyse des acteurs de la chaîne de valeur suivant le genre

Ces résultats nous montrent que les femmes représentent 53% des acteurs de la chaîne des valeurs de la semence paysanne, elles sont les actrices majeures de la gestion de la semence paysanne. En effet, les jeunes filles reçoivent dès leur plus jeune âge une éducation sur la

production et la sélection de la semence par leurs parents. Ce résultat est le reflet de la société agricole du Cameroun. Les femmes sont les principales actrices du développement rural, elles sont considérées comme des chefs de famille

A2 – Résultat et analyse selon l’âge

L’enquête ici a porté sur la tranche d’âge allant de 1 à 71 ans

Tableau 2. Tranche d’âge des acteurs de la chaîne des valeurs

Tranche d’âge	Effectifs
1 -10ans	5
11- 20 ans	0
21- 30 ans	26
31- 40 ans	66
41 50 ans	86
51-60ans	61
61- 70ans	32
71 et plus	9

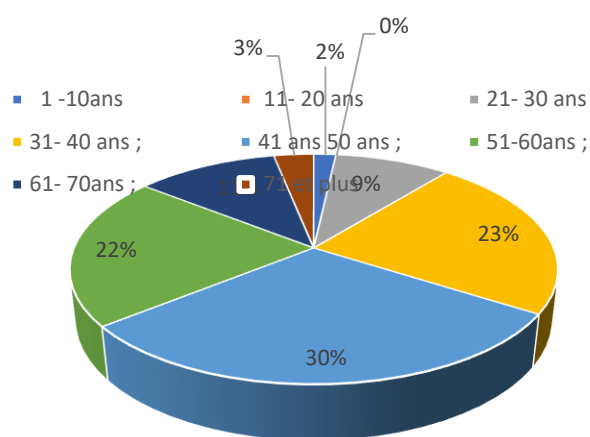


Figure 2. Analyse de la tranche d’âge des acteurs de la chaîne des valeurs

Les résultats montrent que les tranches d’âge les plus actives dans la chaîne des valeurs sont celles de 41-50 ans (30%) ; de 31-40 ans (23%) ; 51-60 ans (22%). La figure 2 montre un manque d’engouement des jeunes pour la semence paysanne (9%) qui s’expliquerait par le fait qu’ils se trouvent grandement désavantagés par rapport aux générations qui les précèdent en ce qui concerne leur accès aux ressources, au pouvoir politique et aux institutions d’appui. Pourtant, les jeunes sont considérés comme des agents du changement par les groupes d’experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE). Ils sont des acteurs importants de la transformation dynamique des systèmes paysans et alimentaires actuels, dans la mesure où ils ont un rôle à jouer dans la concrétisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier de l’ODD 2 relatif à l’éradication de la faim ainsi que d’autres ODD qui sont liés, directement ou indirectement, aux systèmes agroalimentaires (l’ODD 12 consommation et production responsables et l’ODD 13 lutte contre les changements

climatiques). La jeunesse est la force physique disponible et nécessaire pour des résultats efficaces dans la promotion des systèmes semenciers paysans et une perspective d'emploi des générations futures dans le secteur agricole et les systèmes alimentaires. C'est pourquoi il faudrait mettre des bases solides aussi bien légales que techniques et matérielles pour intéresser les jeunes à la valorisation de la semence paysanne et de ses systèmes semenciers.

A3 – Résultats et analyses selon les acteurs de la chaîne de valeur

L'enquête a porté sur 297 acteurs de la chaîne des valeurs comme le montre la figure 3 dont :

- 111 vendeurs
- 104 producteurs
- 82 utilisateurs finaux
- 25 revendeurs
- 12 personnes administratives
- 09 ONG d'appui dans le développement rural

Il faut noter que chaque acteur de la chaîne des valeurs peut occuper 2 ou 3 positions dans ladite chaîne (un producteur peut être aussi bien un vendeur, un revendeur, qu'un personnel administratif). Il faut noter que le chiffre de 111 vendeurs de la semence paysanne est un signal fort de la place qu'occupe cette catégorie de personne dans le développement économique des Etats. Ce qui assure la promotion de la semence paysanne et l'accessibilité de celle-ci à tous.

Tableau 3. Acteurs de la chaîne des valeurs de la SP

Acteurs	Effectif	%
Personnel administratif	12	4
Producteur	104	30
Utilisateur final	82	24
Vendeur (grossiste)	111	32
Revendeur	25	7
Transporteur	0	0
ONG d'appui	9	3

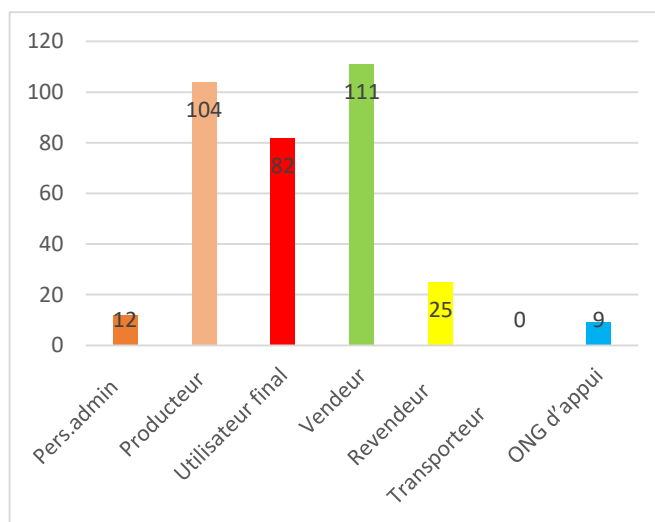


Figure 3. Analyse des acteurs de la chaîne des valeurs

Les enquêtes réalisées ont permis de cerner les acteurs de la chaîne des valeurs de la semence paysanne ainsi que son circuit de commercialisation. Nous avons pu interroger six (06) acteurs directs de cette chaîne des valeurs, en l'occurrence, les producteurs ou multiplicateurs, les vendeurs ou grossistes qui sont des collecteurs et distributeurs, les revendeurs qui ont des points de vente/boutiques d'intrants, l'état avec le personnel administratif, les ONG d'appui dans le développement rural qui sont des partenaires et les utilisateurs finaux qui sont des agriculteurs de consommation. Ces acteurs peuvent être rangés en quatre (4) niveaux : production, collecte-vente, distribution et utilisation de semences. Le niveau production est constitué des producteurs multiplicateurs, leurs groupements et des cases de semences. Quant au niveau collecte-vente, il est formé par les grossistes, les collecteurs-distributeurs et les points de vente/boutiques d'intrants. L'Etat et ses partenaires assurent l'encadrement, les formations et sensibilisation et les producteurs constituent le niveau d'utilisation de semences.

Au vu de ce qui précède les producteurs et les vendeurs sont les acteurs majeurs de cette chaîne des valeurs ils représentent respectivement 30% et 32% soit un total de 62%. Ces acteurs représentent les principaux animateurs de ces échanges et leurs apports est important pour promotion des systèmes semenciers paysans

B- Analyse du cadre légal en lien avec la semence paysanne

Cette analyse nous a permis de relever le niveau de connaissance et les causes de la méconnaissance des lois en lien avec la semence paysanne par les acteurs de la chaîne des valeurs.

1- Connaissance des textes juridiques sur la semence paysanne

Sur les 297 acteurs de la chaîne des valeurs interrogés sur la connaissance des textes juridiques favorables à la formalisation des actions des intervenants dans l'offre ou la demande des semences paysannes, 30 personnes ont donné une réponse favorable soit 10% et 267 soit 90% ignoraient l'existence d'instruments juridiques en vigueur. Cette méconnaissance est la conséquence d'une faible vulgarisation des textes disponibles et de la faiblesse de l'organisation du secteur.

Tableau 4. Connaissance des textes juridiques en lien avec la SP

Connaissance des textes sur la SP	
Oui	30
Non	267

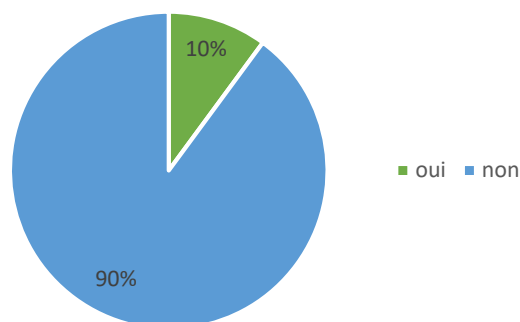


Figure 4. Analyse de la connaissance des textes juridiques en lien avec la SP

2- Les causes de la méconnaissance des textes juridiques relatifs à la Semence Paysanne

Les causes de la méconnaissance des textes juridiques sur la semence paysanne camerounais énoncées par les acteurs de la chaîne des valeurs de la semence paysanne sont ainsi résumées :

- des communications de niches en lien avec les semences paysanne (séminaires, ateliers campagnes, téléphone, internet, radio, tv) ;
- l'absence des lois nationales spécifiques sur les semences paysannes
- absence de vulgarisation auprès des jeunes générations ;
- Rareté d'informations sommaires sur la question ;
- les petits producteurs sont délaissés, abandonnés à eux-mêmes durant des décennies ;
- ne sont pas familiers avec le milieu du système semencier paysan ;
- le gouvernement communique plus sur l'agriculture de seconde génération.

Au vu des réponses données par les acteurs sur les causes de la méconnaissance des textes juridiques sur la semence paysanne, il ressort que 111 personnes mentionnent l'absence totale de communication et 49 personnes soulignent l'absence de vulgarisation des textes. Une autre partie des acteurs non moins négligeable, soit 10 personnes, dénonce le délaissement et la négligence des systèmes semenciers durant des décennies au profit des industries semencières. Au-delà du fait que 90% des gens interrogés ne connaissent pas la loi, il est possible de faire une autre analyse sur le fait que les lois existantes parlent peu des semences paysannes et que la non élaboration d'une loi relative aux systèmes semenciers paysans en est la principale cause. Si les producteurs avaient connaissance de l'existence de ces lois, ils développeraient mieux ce système.



Figure 5. Analyse des causes de la méconnaissance des textes juridiques en lien avec la SP

3- Conséquences de la méconnaissance des textes juridiques

Les conséquences qui découlent de la méconnaissance de ces textes juridiques sont :

- le manque d'intérêt pour la semence paysanne ;
- la disparition des semences paysannes ;
- la menace sur la souveraineté alimentaire et la Sécurité alimentaire ;
- l'ignorance de la valeur et du potentiel que regorgent les semences paysannes par les agriculteurs ;
- la dévalorisation de la semence paysanne ;
- le manque d'objectivité dans la pratique de l'activité avec la semence paysanne
- l'agriculteur ne connaît pas ses droits ;
- le vol des espèces protégées ;
- la marginalisation de nos semences locales au profit des semences importées ;
- la non protection des semences paysannes ;
- la frustration des acteurs de cette chaîne de valeurs face aux autorités administratives ;
- l'installation d'un désordre dans le secteur semencier paysan qui entraîne un faible rendement ;
- les textes ne servent à rien car aucune conséquence sur nos ventes ;
- freine la promotion de semence paysanne et réduit la production des semences paysannes.

Au vu de ces réponses, il ressort clairement que 61 acteurs de la chaîne des valeurs pensent que cette méconnaissance des textes juridiques sur la semence paysanne a pour conséquence l'ignorance de la valeur et du potentiel que regorgent les semences paysannes 49 acteurs pensent que cette méconnaissance favorise la disparition des semences paysannes et freine la promotion des systèmes semenciers paysans. Nous avons révélé par ailleurs que 110 personnes n'ont pas répondu à cette question ; ceci montre que plusieurs personnes ne sont pas informées et sensibilisées sur les instruments juridiques encadrant les systèmes semenciers paysans.

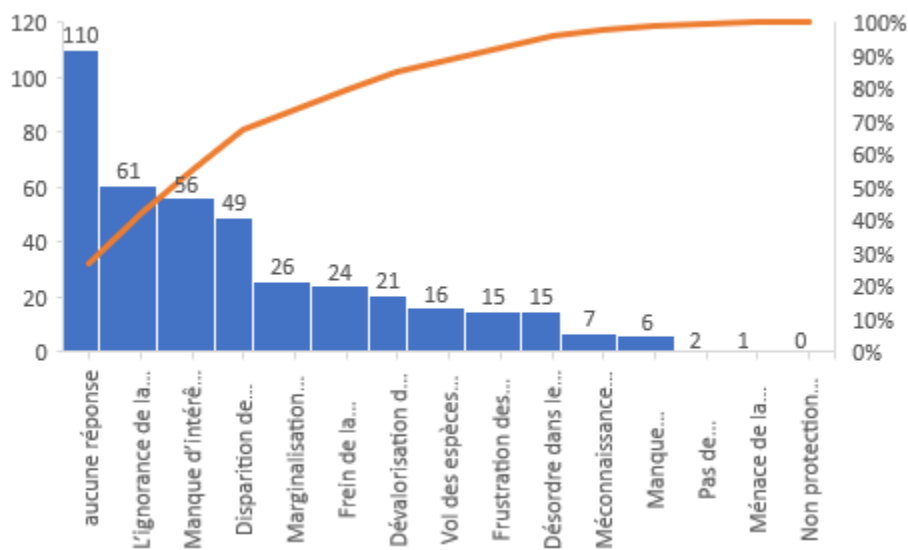


Figure 6. Analyse des conséquences de la méconnaissance des textes juridiques en lien avec la SP

4- Quelques solutions proposées

Quelques pistes de solutions ont été évoquées par les acteurs de la chaîne des valeurs des semences paysannes. Il s'agit de :

- la mise en application des textes juridiques ;
- la mise à la disposition de ces textes et lois aux agriculteurs ;
- la large communication et vulgarisation des instruments juridiques existants sur les semences paysannes ;
- la multiplication des formations et large diffusion des instruments juridiques auprès des agriculteurs ;
- la créations des champs semenciers de semences paysannes et des structures de stockage ;

- la signature des conventions ;
- l'organisation des foires et des ateliers pour informer les agriculteurs sur leurs droits ;
- réviser la loi semencière en prenant en compte les semences paysannes et les droits des agriculteurs ;
- l'éducation des producteurs et des distributeurs du secteur sur la réglementation des semences ;
- la reconnaissance de l'importance de la semence paysanne et intégrer ou lui donner une place dans les documents de stratégie nationale du secteur agricole ;
- les pouvoirs publics doivent fournir des efforts pour veiller à l'application stricte des textes juridiques et un bon encadrement des petits producteurs.

Au vu des résultats, il ressort que 82 personnes interrogées proposent comme solution à la méconnaissance des textes, la multiplication des formations et une large diffusion des instruments juridiques auprès des agriculteurs ; 81 autres pensent qu'il faut une large communication et une vulgarisation des instruments juridiques existants sur les semences paysannes. Nous avons observé que 110 personnes n'ont pas donné de suite à cette question. Ces informations recueillies soulignent clairement la nécessité de sensibiliser, d'informer et de conscientiser les acteurs de la chaîne des valeurs sur des textes juridiques existants favorables à la promotion du système semencier paysan.

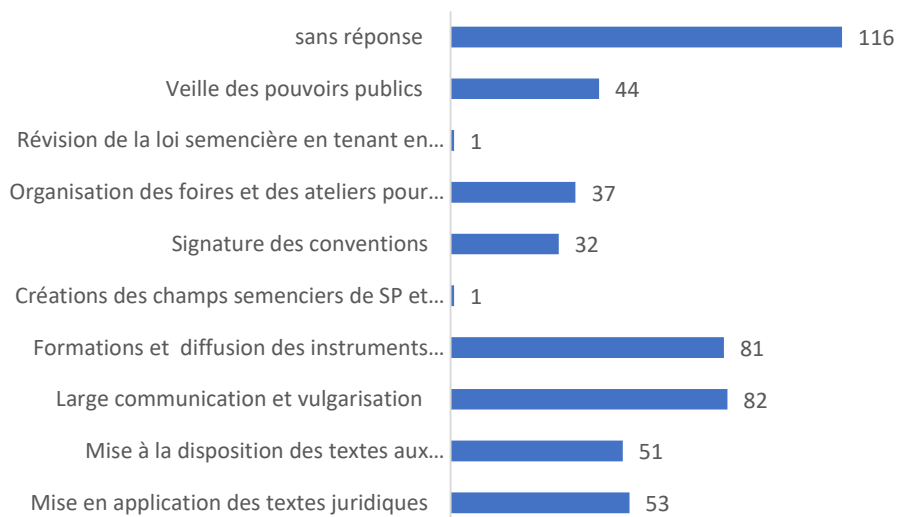


Figure 7. Analyse des solutions

5- Concrétisation des textes juridiques

La concrétisation des textes juridiques peut se faire au travers :

- du renforcement des capacités des agriculteurs sur la promotion, la vulgarisation et la conservation de la semence paysanne ;
- de la sensibilisation, information, formation sur les instruments juridiques existants ;
- des appuis multiformes à la production et à la vulgarisation de la semence paysanne ;
- de l'organisation des ateliers de formation, des colloques et des caravanes de sensibilisation pour faire connaître ces instruments juridiques aux paysans et à tous les maillons de l'agriculture
- de la structuration dans les systèmes semenciers paysans ;
- du regroupement des acteurs du SSP en organisations professionnelles ;
- du regroupement des acteurs de ce secteur pour faire un plaidoyer auprès des gouvernants ;
- de l'accompagnement des producteurs dans le respect des normes et procédures liés à la production semencière ;
- de l'identification des espèces et semences paysannes afin de créer un registre national des semences paysannes ;
- de l'élaboration des lois sur les droits des agriculteurs et sur les semences paysannes ;
- de l'élaboration des lois et les mettre à la disposition des producteurs locaux.

6- Lois qui encadrent la semence paysanne au Cameroun

Plusieurs instruments juridiques internationaux et nationaux relatifs à la semence paysanne ont été cités lors des enquêtes. Il s'agit de :

➤ Instruments juridiques internationaux

- La Convention sur la biodiversité biologique du 5 juin 1992 et ses protocoles additionnels, le Protocole de carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques du 29 janvier 2000 et le protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation du 29 Octobre 2010 ;
- le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA) Novembre 2001 ;
- le Code international pour la conduite, pour la collecte et la transformation du matériel phytogénétique du 25 juin 1993 ;
- la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP) du 18 Décembre 2018.

Instruments juridiques nationaux

- la Loi n°2001/014 du 03 juillet 2001 relative à l'activité semencière au Cameroun.

L'étude a permis d'identifier des outils juridiques de référence en lien avec les semences en général et les semences paysannes en particulier.

7- Avantages des textes juridiques

Les avantages des textes juridiques donnés par les enquêtés sont les suivants :

- la connaissance de la valeur et l'appropriation de la semence paysanne
- la prise de conscience des enjeux en lien avec la semence paysanne
- ils permettent de promouvoir, valoriser et conserver les semences paysannes et de sauvegarder les espèces rares en voie de disparition ;
- ils permettent à l'agriculteur de connaître ses droits et savoir les défendre ;
- encadrement sur le plan pratique ;
- la valorisation du métier du paysan ; conservation de la biodiversité, la souveraineté alimentaire, l'indépendance des paysannes vis-à-vis des semences industrielles
- ils protègent les agriculteurs et leurs semences ;
- ils permettent aux agriculteurs d'avoir le droit de préserver ses semences ;
- le secteur semencier aurait moins de problèmes s'ils sont mis en œuvre ;
- les producteurs auraient une vision et une orientation pratique dans leur activité ;
- la prise de conscience des enjeux en lien avec la semence paysanne ;
- permet de se retrouver dans la légalité lorsque la loi évolue ;
- la conservation de la biodiversité, la souveraineté alimentaire, l'indépendance des paysannes vis-à-vis des semences industrielles ;
- ils servent à contrôler et à se rassurer de la bonne qualité des semences dans le pays.
- le secteur semencier aurait moins de problème s'ils sont mis en œuvre ;
- les producteurs auraient une vision et une orientation pratique.

Il ressort clairement de ce résultat que les textes juridiques sont nécessaires pour l'encadrement technique, institutionnel, financier des acteurs des systèmes semenciers paysans et pour la promotion du système semencier paysan

8- Mise en œuvre de ces textes juridiques

La mise en œuvre de ces textes juridiques s'effectue au travers de :

- la reconnaissance de l'importance de la semence paysanne dans le document de la nouvelle politique semencière ;

- la ratification du Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA) par le Cameroun ;
 - l'implémentation de la loi semencière au Cameroun à travers l'inscription des espèces variétales dans le catalogue national et la certification des semences ;
 - l'application des textes de la politique nationale (DSNV) du sous- secteur semencier.
- Les résultats de l'étude révèlent que neuf (09) acteurs de la chaîne des valeurs connaissent l'implémentation des textes juridiques relative aux semences au Cameroun.

9- Difficultés de la mise en œuvre des textes juridiques

Les difficultés de la mise en œuvre des textes juridiques sont :

- L'ignorance de l'existence des textes juridiques relatifs à la semence paysanne et de leur contenu par les producteurs;
- l'absence de communication, d'informations et vulgarisation des textes en lien avec les SP ;
- l'absence de formations pour le renforcement des capacités des producteurs en matière de compréhension des textes juridiques ;
- les agriculteurs sont pour la plupart non lettrés (ne savent pas lire) ;
- la compréhension des textes juridiques semble pénible ;
- le non- respect de la mise en œuvre des textes d'application ;
- la valorisation du secteur formel au détriment du secteur de la semence paysanne (absence des subventions, dons ...) ;
- l'absence d'une masse critique d'acteurs qui revendiquent la reconnaissance des droits des paysans sur leurs semences
- l'absence de programme pour la promotion des semences paysannes.

Il ressort que la mise en œuvre des textes juridiques est entravée par des maux parmi lesquels l'analphabétisation des producteurs, la difficulté à les cerner et l'absence criard des formateurs ; d'où la nécessité de créer des structures adaptées pour favoriser la mise en œuvre des textes élaborés.

10- Efficience de la mise en œuvre

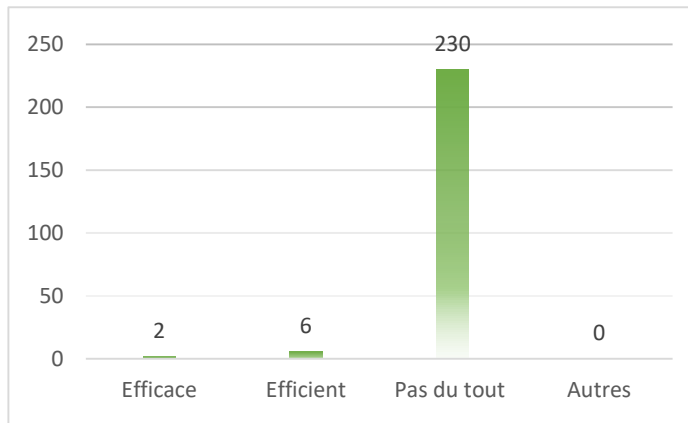


Figure 8. Analyse de l'efficience de la mise en œuvre des textes juridiques en lien avec la SP

Au vu des résultats des enquêtes, on observe que 230 acteurs de la chaîne des valeurs pensent que la mise en œuvre de ces textes juridiques n'est pas du tout efficiente, 6 qu'elle est efficiente et 2 la trouve efficace. La non efficacité de cette mise en œuvre est due au fait de la non vulgarisation et le manque de communication en lien avec ces textes. Un plaidoyer est donc nécessaire pour élaborer les instruments juridiques et les vulgariser en vue de les rendre disponibles auprès des différents acteurs.

C- Analyse de l'offre et de la demande en semences paysannes

1- Les bassins de production de la semence paysanne

Durant cette étude les personnes interrogées proviennent de 6 régions du Cameroun :

- le centre avec 131 personnes ;
- l'est avec 45 personnes ;
- le littoral avec 27 personnes ;
- le nord- ouest avec 3 personnes
- l'ouest avec 45 personnes ;
- le sud avec 44 personnes.

L'étude a permis de recueillir également des informations auprès des ressortissants du Gabon et du Congo venus assister à la 3^e édition de la foire des semences paysannes du Cameroun (FOSPAC 3).

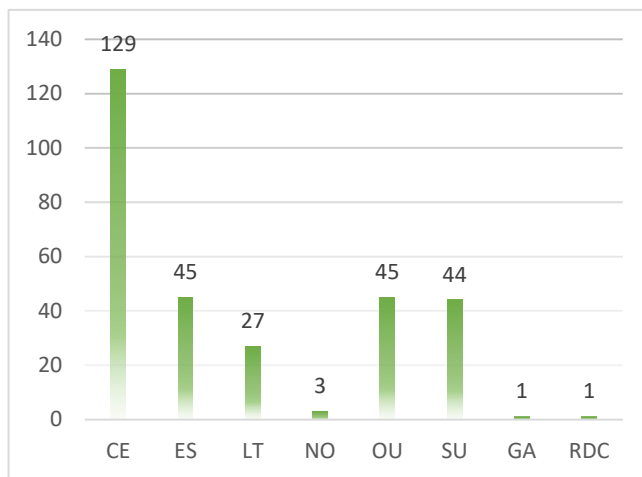


Figure 9. Analyse des localités

Au regard de l'échantillon de l'enquête, la région du centre qui a été le plus touchée par l'étude possède le plus grand nombre des acteurs de la chaîne des valeurs (129 personnes soit 43%). Ceci montre que la semence paysanne est très présente et utilisée dans cette partie du pays. L'Est, le Sud et l'Ouest arrive en second avec respectivement 45 et 44 personnes et en valeur relative 15,15% et 14,8 %. Et ces semences sont principalement produites et vendues dans les localités ci-après

Lieu de disponibilité des semences paysannes qui occupent la place majeure dans le circuit de production et de commercialisation

N°	Spécifications	Lieu de disponibilité
1	Maïs	Centre : Case de semence de Mvog-Ze (localité d'Esse), Marché de Mfou, Nkongoa, dans les grands marchés de la ville de Yaoundé, Obala, Nkometou, Ntui, Bafia Ouest : Case de semence de Ta-Anhk (Dschang) L'est : Bonis, Nkolbikon, marché NdengNdeng, Manjo, Lenguèlè, Sambu, Kouba, Gunté, Ndong Bomè, Doumé, Doumétan, Ndian Littoral : Mbonjo, marché Sandanga Sud : Ambam
2	Manioc	Ouest : Fouban Centre : Case de semence de Mvog-Ze (localité d'Esse), dans les grands marchés de la ville de Yaoundé, Obala, Nkometou, Ntui, Bafia Est : Bonis, Nkolbikon, marché NdengNdeng, Manjo, Lenguèlè, Sambu, Kouba, Gunté, Ndong Bomè, Doumé, Doumétan, Ndian Sud : Ambam Littoral : Mbonjo, marché Sandanga

3	Arachides	Centre : Case de semence de Mvog-Ze (localité d'Esse), Ngomedzap, marché de Mfou, Nkongoa, dans les grands marchés de la ville de Yaoundé, Obala, Nkometou, Ntui, Bafia Ouest : Case de semence de Ta-Anhk, Fouban Sud : Ambam Littoral : Mbonjo, marché Sandanga
4	Légumes feuilles	Ouest : Fouban, Case de semence de Ta-Anhk (Dschang), Santchou Centre : Case de semence de Mvog-Ze (localité d'Esse), Ngomedzap, marché de Mfou, Nkongoa, les grands marchés de la ville de Yaoundé Case de semence de Ta-Anhk
5	Banane plantain	Centre : Case de semence de Mvog-Ze (localité d'Esse), Ngomedzap, marché de Mfou, Nkongoa, marché du Mfoundi, marché de Mvog-mbi Ouest : Case de semence de Ta-Anhk, Fouban Sud : Ambam Littoral : Mbonjo, marché Sandanga Est : Bonis, Nkolbikon, marché NdengNdeng, Manjo, Lenguèlè, Sambi, Kouba, Gunté, Ndong Bomè, Doumé, Doumétan, Ndian

L'analyse des bassins de production de la semence paysanne montre qu'ils répondent à 3 critères : (i) la pratique de l'agroécologie par les producteurs, (ii) l'utilisation des semences paysannes par les producteurs, (iii) le développement de l'activité de production et de commercialisation de semences paysannes.

2- Typologie des semences

Tableau 5. Typologie des semences

	Semences	Quantité maximale	Disponibilité	Mode de conservation
1	Arachide (sac de 100kg)	200-1 tonne	Toujours disponible (case de semences)	En champ dans le grenier dans les filets avec la coque, décortiquées dans des dame jeannes, des canaris,
2	Maïs R/B/N/V (sac de 100kg)	1-3 tonnes	Toujours disponible (case de semences)	En champ, dans le grenier, dans les filets avec spathes, dans des claies égrainés et mis dans des bocaux, décortiquées dans des dame jeannes, des canaris, sac en jute, dans les maisons
3	Haricot B/N/R (sac de 100kg)	1-5 tonnes	Toujours disponible (case de semences)	Dans le grenier, décortiqué dans des sacs de jute
4	Gombo (sac de 100kg)	Plus de trois sacs	Mars-, mai, -janvier	Fruits secs dans le grenier, dans des bocaux, bouteilles
5	Concombre/pistache (sac de 100kg)	300	Mars et août	On fait sécher et conserver dans les filets dans un coin sec, dans des cuisines
6	Banane plantain (rejetons)	600.000	Février -septembre	En champ ou sous l'ombre
7	Manioc (boutures)	5000- 2.000.000	Mars-septembre	En champ, sous l'ombre, dans des marécages
8	Macabo (boutures)	5000-3000000	Mars, juin	En champ, sous l'ombre, dans des marécages

9	Boutures patate douce (sac de 100kg)	50 filets ;10 filets ;	Jan.- fév.- mars	En champ, sous l'ombre, dans des marécages
10	Igname (blanches, jaunes, assol)	400 000	Décembre	En champ, sous l'ombre, dans des marécages, dans de la cendre refroidie
11	Oignons (grappes)	150	50	En grappe dans un endroit sec
12	Aubergine (sac de 50kg)	2,5 tonnes	Toujours disponible (case de semences)	Fruits secs en attente des semis, extraction des pépins mélangés avec du terreau ou de la cendre conservés dans des bocaux
14	Soja (sac de 50 kg)	50 kg -2, 5 tonnes	Toujours disponible (case de semences)	Dans le grenier, décortiqué ou dans des sacs
15	Légumes feuilles (zom, keleng-keleng, folong ...)	40 kg	Toujours disponible (case de semences)	Fruits secs en attente des semis, extraction des pépins mélangés avec du terreau, de la cendre ou des produits biologiques conservés dans des bocaux
16	Piment (bocaux)	50 filets	Toujours disponible (case de semences)	Fruits secs en attente des semis, extraction des pépins mélangés avec du terreau ou de la cendre conservés dans des bocaux
17	Riz (sac de 25kg)	3	1	Dans un sac à un endroit sec

18	Papaye (bocaux)	10	10	Graines bien séchées et mise dans les bocaux
19	Taro (local, congo)	50 000	50 000	En champ, sous l'ombre, dans des marécages
20	Bongo	5sacsde 50kg	1ans	Bocaux, bouteilles
21	Curcuma	2sacs à 3 sacs	Mars, nov.	Bocaux et bouteilles
22	Ditasi jaune ; kwata jaune	En fonction de l'espace planté	Grande saison de pluie	Séchage au soleil
23	Dikédikokou(Gabon)	12000t /ha	Déc-mai	Fumoir et sur le site végétal
24	Gingembre (Djindja)	2à3sacs	Mars, nov	Sacs ou en champ
25	Carotte	1 kg	Toujours disponible (case de semences)	Banque de semence
26	Pomme de terre	6 tonnes	Toujours disponible (case de semences)	Banque de semence
27	Tomates	5 kg	Toujours disponible (case de semences)	Banque de semence
28	Fraises	500 g	Toujours disponible (case de semences)	Banque de semence

29	Tournesol	6 tonnes	Toujours disponible (case de semences)	Banque de semence
30	Physalis	3 tonnes	Toujours disponible (case de semences)	Banque de semence
31	Pois cajan	2,5 kg	Toujours disponible (case de semences)	Banque de semence
32	Courges	5 kg	Toujours disponible (case de semences)	Banque de semence
33	Melon	1 kg	Toujours disponible (case de semences)	Banque de semence
34	Pastèques	1 kg	Toujours disponible (case de semences)	Banque de semence
35	Ails	5 sacs	Toujours disponible (case de semences)	Sac dans des magasins à l'abri de l'humidité
36	Echalotes	10 sacs	Toujours disponible (case de semences)	Sac dans des magasins à l'abri de l'humidité
37	Arbres fruitiers	Une centaine		En pépinière

			Toujours disponible (case de semences)	
38	Canne à sucre		Toujours disponible (case de semences)	En champ
39	Condiments		Toujours disponibles (case de semences)	Bocaux
40	Poivre blanc	3kg	Mars-Mai	Toujours disponible
41	Betterave	20		Dans un endroit frais, à l'abri de l'humidité
42	Sésame		Mars	Bouteille non décortiquée
43	Cacao		Mars, août	En pépinière
44	Poulet		Tout au long de l'année	Dans la cour ou les cuisine. Protéger avec des fils faisant des bruits au passage du vent

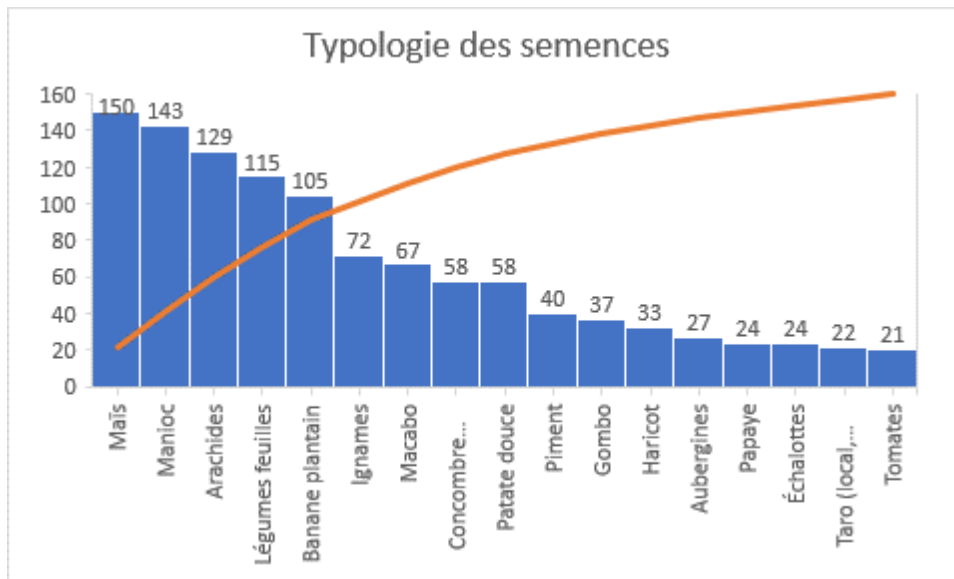


Figure 10. Analyse des semences paysannes

À l'issue de notre enquête concernant la typologie des semences paysannes, il ressort que cinq (05) types de semences paysannes occupent la place majeure dans le circuit de production et de commercialisation et sont très utilisés par les acteurs de la chaîne des valeurs. Il s'agit de : maïs (150 acteurs) manioc (143), arachides (129), légumes feuilles (115) et la banane plantain (105). D'autres semences et pas des moindres suivent : ignames (72) le macabo (67), le concombre/pistaches (58), patate douce (58), piment (40) etc.

3- Analyse des systèmes de production, conservation et d'accessibilité de la semence paysanne

Analyse Système de production

Les enquêtés ont décrit leurs processus de sélection des semences : comment et à quel moment sélectionnent-ils les semences et quels critères utilisent-ils, pour garantir un approvisionnement adéquat en semences de qualité en vue de la prochaine saison de semis. Cette sélection dépend du type de semence et peut avoir lieu à différents moments et endroits, par exemple dans les champs au moment de la récolte, après la récolte avant le stockage et / ou au moment du semis. Néanmoins, pour les semences de céréales, la sélection s'effectue pendant la récolte, lorsqu'il est facile de repérer les meilleures plantes pour obtenir des semences de qualité.

Les compétences en matière de sélection des semences sont généralement transmises de génération en génération.

Systeme de conservation

Les personnes interrogées ont réaffirmé leur volonté de conserver une grande diversité de variétés et de cultures dans leurs champs.

Les semences de certaines cultures se conservent pendant 2 ou 3 saisons si elles sont soigneusement gardées dans des magasins de produits ménagers ou des banques de semences communautaires. Le stockage et l'emplacement des semences sont déterminés par le type de culture et par l'espace disponible par l'agriculteur. Les semences peuvent être stockées dans la cuisine, sur le toit dans des greniers, tandis que certains agriculteurs utilisent leur salle de séjour comme principal espace de stockage. Ils stockent leurs semences de manière plus sécurisée que les autres céréales, en les protégeant de l'humidité, des parasites (insectes et rongeurs) et des maladies, de sorte qu'elles puissent bien germer et pousser dans des cultures saines. Les épis de maïs sont également stockés avec les spathes afin de mieux leur préserver.

Quelques pratiques de stockage de semences individuelles et collectives ont été décrites. Il s'agit de :

➤ Les récipients utilisés et les entreposages

Les répondants ont décrit leur utilisation d'un large éventail de récipients de stockage de semences. Certains ont dit que les meilleurs d'entre eux sont des bocaux ou des dame jeannes fermés hermétiquement ; d'autres utilisent des sacs du jute, des filets, des canaris ou des bouteilles.

➤ Protection contre les parasites et autres dommages.

Les semences stockées sont susceptibles d'être endommagées par les insectes et les rongeurs. Les agriculteurs interrogés ont partagé leurs techniques traditionnelles de lutte antiparasitaire, qui impliquent à la fois des barrières physiques et des additifs traditionnels. Ils utilisent de la cendre de bois refroidie, du terreau, ou encore de la poudre de neem, du piment, du tabac ou au-dessus la fumée (dans des greniers) de la cuisine pour les protéger des insectes nuisibles.

Les cultures récoltées dans des coques, telles que les arachides sont souvent stockées dans la coque pour une meilleure protection.

Accessibilité de la semence paysanne

L'étude nous révèle que 85% soit 205 personnes ont un accès facile aux semences paysannes de qualité et en quantité suffisante contre 15% soit 36 personnes.

Tableau 6. Accessibilité de la semence paysanne

Accessibilité de la semence paysanne	
Accessible	205
Non accessible	36

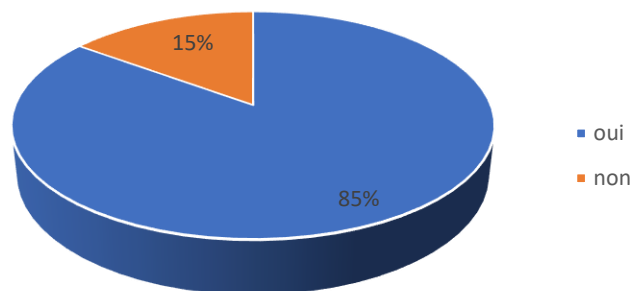


Figure 11. Analyse de l'accessibilité de la semence paysanne

Cette forte accessibilité de la semence paysanne passe à travers la production de semences, par des producteurs qui contribuent ainsi à l'approvisionnement des agriculteurs en semences paysannes de qualité, renforçant ainsi la disponibilité de ces semences. L'implication réelle des producteurs et des associations de producteurs dans la chaîne de production de la semence paysanne constitue un point fort du système qu'il faut renforcer. Ceci doit permettre de satisfaire non seulement la demande locale en semences, mais aussi participer au marché régional dont le potentiel est tangible.

Toutefois, ce système de production est influencé par la politique semencière nationale ; l'environnement politique constitue une des contraintes au développement du système semencier paysan de par des stratégies développées dans la promotion, la publicité, des subventions, et la distribution des semences dites améliorées aux producteurs. En effet des activités sont menées dans le but de vulgariser des semences industrielles conçues pour les monocultures et les produits chimiques et également de remplacer les variétés paysannes hétérogènes adaptées à notre environnement.

Les répondants ont déclaré toujours trouver la semence paysanne dans la banque communautaire

4- Analyse du circuit de commercialisation de la semence paysanne

L'analyse du circuit de commercialisation de la semence paysanne porte sur l'analyse des acteurs de la chaîne des valeurs, des modes de commercialisation et l'analyse des modes de paiement

Évaluation des modes de commercialisation

Suivant les différents acteurs de la chaîne des valeurs, trois (03) modes de commercialisation ont été répertoriés, il s'agit de la vente en gros, la vente en demi-gros et la vente en détail comme le montre la figure....

Tableau 7. Mode de commercialisation de la semence paysanne

Mode de commercialisation	Effectif
Détail	254
Demi-gros	103
Gros	73

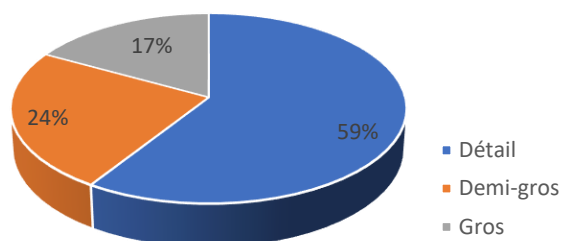


Figure 12. Analyse du mode de commercialisation de la semence paysanne

Évaluation des modes de paiement

Les différents modes de paiement lors de la commercialisation de la semence paysanne sont : le paiement en espèces (cash) ; le paiement à crédit, les acomptes et le troc. Il n'existe pas un prix fixe lors de l'achat des semences. Le mode de paiement en espèces est le plus utilisé avec 205 personnes soit 66 %. Le mode du paiement en crédit ou acompte sont les moins pratiqué car le producteur ou l'organisation paysanne doit attendre 3 à 6 mois en moyenne avant d'être payé. 16% des personnes interrogés utilisent le troc pour accéder à la semence et s'observe généralement dans des zones rurales et s'effectue entre les parents et les amis. Ce mode de paiement (troc) est en voie de disparition.

Tableau 8. Mode de paiement de la semence paysanne

Mode de paiement	Effectif
Espèces	205
Crédit	30
Acompte	38
Troc	63

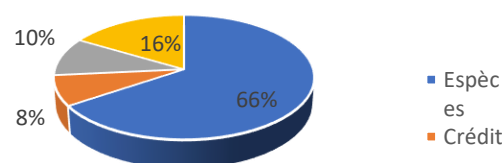


Figure 13. Analyse du mode de paiement de la semence paysanne

Évaluation des échanges des semences paysannes

Dans les localités enquêtées, les échanges de semences paysannes s'effectuent avec les revendeurs (grossistes), les clients (producteurs utilisateurs) ou entre les parents (famille) comme l'illustre la figure 13. La famille (parents, amis, voisins) est le principal acteur avec qui les producteurs partagent leurs semences et représente 68% de tous les moyens par lesquels les agriculteurs obtiennent de nouvelles semences. De telles actions, visant l'échange de variétés locales entre paysans, assure ainsi l'adaptation dans des différentes zones de production.

En Afrique, dans les sociétés paysannes, la semence a toujours été un élément culturel, social voire spirituel. Elle n'est pas cessible mais elle se transmet. Avec la venue des semences nouvelles, on assiste à une logique d'utilisation massive d'intrants (plus sensibles aux maladies et aux parasites) d'où la notion de vente (introduction d'une monnaie pour obtenir la semence). Le troc a perdu de sa valeur au profit de la monnaie, on assiste ainsi à des sociétés beaucoup plus capitalistes où les gens veulent vivre aisément.

Tableau 9. Mode d'échange de la semence paysanne

Acteurs d'échange	Effectif
Revendeurs	65
Parents	213
Clients	33

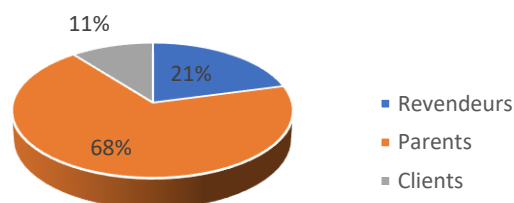


Figure 14. Analyse du mode d'échange de la semence paysanne

L'étude nous montre qu'il existe 2 circuits d'échange de semences :

- Le circuit long dans lequel les multiplicateurs de semences paysannes après récolte vendent leurs semences obtenues soit à des grossistes, ces derniers à leur tour vendent aux détaillants qui possèdent des points de vente dans des marchés et ces derniers vendront à leur tour aux producteurs qui sont des utilisateurs finaux.

- Le circuit d'échange court dans lequel le producteur vend/partage directement sa semence avec l'utilisateur final (parent, amis). Dans ce circuit, on note parfois l'existence des cases de semences qui sont en même temps des banques de semence dans laquelle les producteurs stockent leurs semences. Cette case de semence paysanne sert de vitrine et fait

également office de point de vente réduisant ainsi les intermédiaires entre le producteur et l'utilisateur final. Dans ce circuit le prix de vente est beaucoup plus attractif que le précédent.

5- La gestion des plaintes

Dans ces circuits de commercialisation, il existe toutefois des plaintes comme le montre la figure 13 avec 10% personnes qui reçoivent des plaintes contre 90% de personnes qui n'en reçoivent pas.

Tableau 10. *Plaintes reçues lors des échanges*

Réception des plaintes	Effectif
Oui	23
Non	204

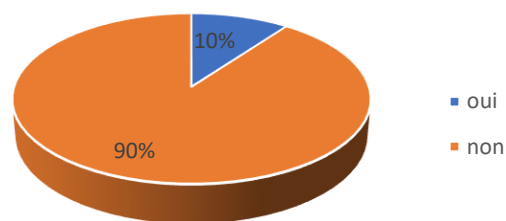


Figure 15. *Analyse des plaintes reçues lors des échanges la semence paysanne*

La principale plainte reçue est la non germination (100% des personnes) de la semence vendue. Cette non germination a plusieurs causes, dont :

- la non maîtrise de l'itinéraire technique de production de la semence achetée par l'utilisateur final ;
- la non maîtrise des techniques de conservation des semences par certains acteurs.

Pour résoudre ce problème plusieurs alternatives ont été évoquées :

- le remplacement des mauvaises semences en totalité ou à moitié par de nouvelles pour régler le contentieux ;
- la mise à disposition d'une fiche technique car c'est le manque de connaissance qui en est à l'origine ;
- la description des techniques de conservation des semences paysannes aux clients ;
- la réalisation des tests de germination avant le partage des semences ;
- la sélection de bons épis pour le maïs ;
- le respect de ces principes : bien sécher, décortiquer et enlever tout corps étranger dans la semence ;

- le décortiquage et l'égrainage effectués à la main au lieu d'une machine pour limiter les semences endommagées ;
- la conservation des semences à l'abri des souris, des rats, de l'humidité et de la lumière ;
- la mise à disposition si possible d'un répulsif naturel (piment cendre ...).

6- Reconnaissance d'une bonne semence

A la question de savoir comment différencient-ils une bonne semence de la mauvaise plusieurs réponses ont été enregistrées :

- à partir des connaissances endogènes ;
- à l'observation ; à l'œil nu et au toucher ;
- l'absence de charançons, de trous, d'insectes et de pourriture dans le lot de semences ;
- elle doit être bien sèche pour les graines ;
- si elle a commencé à germer cas des boutures de manioc, rejets de bananier etc.

7- L'intérêt des acteurs en lien avec la chaîne des valeurs de la semence paysanne

Les acteurs concernés atteignent leurs objectifs

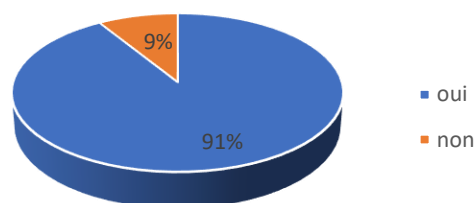


Figure 16. Analyse des objectifs

Dans cette rubrique, 91% des personnes interrogées atteignent leurs objectifs en s'investissant dans la semence paysanne. A travers ces systèmes semenciers paysans ils peuvent :

- entretenir leur famille (nutrition, santé, éducation, scolarisation, se vêtir) ;
- réaliser leurs projets (construction des maisons, développer l'élevage) ;
- faire des cotisations ;

- manger les aliments naturels et sains qui contiennent beaucoup d'éléments nutritifs ;
- avoir toujours une bonne semence ;
- réaliser moins de dépenses ;
- permettre de maintenir l'autosuffisance alimentaire ;
- s'éloigner de la dépendance alimentaire ;
- étendre leurs exploitations agricoles et augmenter la rentabilité ;
- se faire de l'argent car la demande en produits issus des semences paysannes est élevée ;
- contribuer à leur durabilité ;
- Utiliser les produits dans la médecine traditionnelle, les coutumes et rites.

Intérêts tirés

Les personnes interrogées ont réaffirmé leur volonté de conserver une grande diversité de variétés et de cultures dans leurs champs. Car ils en tirent des profits à des niveaux divers : culturel, traditionnel, médicinal, environnemental, climatique, nutritionnel et économique.

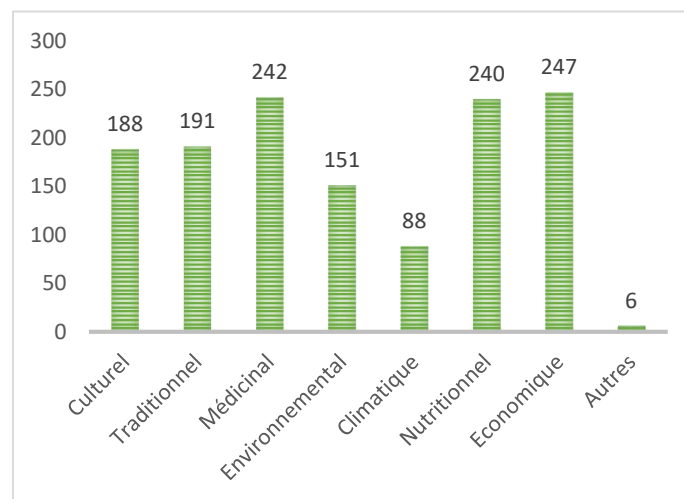


Figure 17. Analyse des intérêts tirés

Le premier intérêt est économique avec 247 acteurs, suivi de l'intérêt médicinal et nutritionnel avec 242 et 240 respectivement. Les intérêts sur les plans traditionnel et culturel demeurent aussi importants bien que l'intérêt économique prime. Très peu en tirent un intérêt climatique (88).

Les producteurs préfèrent les variétés traditionnelles bon marché et faciles à obtenir. En matière de critères de qualité, Ils expliquent leurs choix à conserver les semences qui répondent le plus à leur préférence (les caractéristiques organoleptiques, les pratiques culturelles et culturelles ;

nutritionnelles etc.). D'après eux, les systèmes semenciers paysans reconnaissent et intègrent les activités agricoles aux connaissances locales et spécifiques au contexte, et soutiennent les avantages de la diversité des semences pour des systèmes de production alimentaire nutritif et culturellement adaptés et pour leur résilience.

Face aux stress induits par le climat, les producteurs de semences paysannes affirment qu'ils contrôlent beaucoup mieux leur production lorsqu'ils sèment des variétés locales, car ils maîtrisent celles qui résistent mieux aux changements climatiques et sèment en fonction de ce qu'ils observent dans l'environnement qui les entoure.

Outre la nutrition, certaines personnes disent que le goût est la caractéristique déterminante de la bonne nourriture. Beaucoup témoignent du fait que les aliments provenant des cultures produites avec des semences paysannes ont un goût bien meilleur que les autres. La nourriture c'est la culture certaines espèces sont utilisées lors des rites, des us et coutumes. Enfin d'autres ont souligné l'importance de leurs semences paysannes dans la résolution des problèmes de santé.

CHAPITRE 2 : LES RECOMMANDATIONS EN VUE D'AMELIORER L'ACCESSIBILITE EN QUANTITE ET EN QUALITE DES SEMENCES PAYSANNES AU CAMEROUN

Les résultats de la présente étude ont servi de base pour formuler des recommandations adressées aux acteurs étatiques et non étatiques de la chaîne des valeurs de la semence paysanne.

I- Les recommandations destinées aux acteurs étatiques

Les acteurs étatiques sont essentiellement le gouvernement et le parlement camerounais qui élaborent, adoptent, promulguent et exécutent les politiques relatives à la semence paysanne. Ceci invite à une batterie d'actions que le RADD se permet de proposer pour améliorer sensiblement l'accessibilité en qualité et en quantité aux semences paysannes au Cameroun.

Sur un plan normatif, il revient à l'Etat de :

- mettre en œuvre les instruments internationaux auxquels il est parti, de bonne foi. Il s'agit notamment de la Convention sur la diversité biologique ainsi que ses protocoles, du TIRPAA, et de l'UNDROP ;

- arrimer le cadre juridique national à l'évolution de la protection des droits semenciers paysans au niveau international, en adoptant une législation adaptée qui reconnaît et encadre les droits semenciers paysans au Cameroun ;

- mettre en place des mécanismes de recours des paysans auprès d'une autorité habilitée pour connaître des cas de violations des droits semenciers paysans ;

- adopter une stratégie nationale et locale de vulgarisation des instruments internationaux et nationaux relatifs à la semence paysanne auprès des acteurs de la chaîne des valeurs de la semence paysanne

- La mise en place des politiques et des mesures qui peuvent encourager la participation inclusive, équitable des jeunes dans la promotion des systèmes semenciers paysans.

Sur le plan organique :

- intégrer pleinement la semence paysanne dans les missions des administrations en charge de la régulation de l'activité semencière au Cameroun (promotion, publicité, subvention, distribution) ;

- créer une plateforme de collaboration entre les administrations et les acteurs non étatiques de la chaîne des valeurs de la semence paysanne pour résorber les difficultés observées sur le terrain ;

- renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs de la chaîne des valeurs pour une production et une commercialisation de semences paysannes de qualité.

- Mettre en place des politiques et des mesures qui peuvent encourager la participation inclusive, équitable des jeunes dans la promotion des systèmes semenciers paysans.

II- Les recommandations destinées aux acteurs non étatiques de la chaîne des valeurs des systèmes semenciers paysans

Les acteurs non étatiques, en l'occurrence les acteurs de la société civile, les producteurs, les vendeurs, revendeurs et utilisateurs finaux loin d'être passifs, ont également un rôle à jouer dans l'amélioration de l'accessibilité en quantité et en qualité des semences paysannes au Cameroun. Dans ce sens, le RADD suggère :

- un renforcement de l'intérêt pour les textes juridiques existants en lien avec la semence paysanne pour la défense de leurs droits et de leurs semences ;

- l'appropriation de leurs systèmes semenciers et la valorisation en vue de participer efficacement à l'élaboration du Catalogue National des ressources phylogénétiques ;
- la réappropriation des méthodes de production, sélection et de conservation des semences paysannes pour éviter la disparition des semences et assurer l'accessibilité par tous ;
- la mise en place des champs semenciers paysans, des cases/banques de semences afin de garantir à tous la semence paysanne de qualité et en quantité, gage d'une souveraineté alimentaire et nutritionnelle.

CONCLUSION

Le RADD a entrepris de mener une étude sur la problématique de l'accessibilité en qualité et en quantité de la semence paysanne dans les zones forestières et les hauts plateaux de l'Ouest du Cameroun. Le but était d'apprécier le niveau d'accessibilité des acteurs de la chaîne des valeurs agricole aux semences paysannes de qualité et en quantité suffisante.

Entre le 18 et le 28 janvier 2023, les enquêteurs se sont déployés sur les sites et grâce à leurs différents points focaux se rapprocher des différentes communautés sur place pour obtenir des données.

L'analyse des dites données collectées auprès des 297 personnes enquêtées, a permis d'obtenir des résultats intéressants. Ces résultats ont notamment montré que les acteurs de la chaîne des valeurs de la semence paysanne ne connaissent pas les instruments juridiques internationaux comme nationaux relatifs à la semence paysanne et aux systèmes semenciers paysans (90% des enquêtés). Ceci est en majorité dû selon eux, à un manque de communication de la part des autorités compétentes.

Pourtant, la majorité des acteurs enquêtés (91%) trouve son compte en s'investissant dans la semence paysanne qu'elle juge meilleure, c'est pourquoi les systèmes semenciers paysans doivent être soutenus par les décideurs, les acteurs de la société civile, les universitaires etc.

Sur la base de ces éléments d'analyse, des recommandations ont été formulées à l'endroit des acteurs étatiques pour leur suggérer de formaliser la reconnaissance des systèmes semenciers paysans dans un cadre juridique, et le vulgariser auprès des communautés paysannes et à l'endroit des acteurs non étatiques, pour les inviter à s'y intéresser pour une meilleure protection de leurs droits, et s'approprier leurs systèmes semenciers paysans.

La présente étude devrait appeler à une synergie d'actions entre tous les acteurs de la chaîne des valeurs de la semence paysanne, pour lui donner la place qui devrait être la sienne au Cameroun. Elle invite également à un soutien technique et financier de la part de tous les partenaires pour le développement des champs semenciers paysans, la création de cases de semences paysannes, et de banques de gènes pour sensiblement améliorer l'accessibilité des semences paysannes en quantité et en qualité suffisante au Cameroun, gage d'une souveraineté alimentaire et nutritionnelle.

ANNEXES

A1. Questionnaire d'enquête



Réseau des Acteurs du Développement Durable
BP 11683 Yaoundé – Tél. : 00 237 699.90.19.84
Email: radd2009@yahoo.fr

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ASSOCIATION N°000223/RDA/J06

Enquête sur la problématique de l'accessibilité aux semences paysannes de qualité

Cette enquête doit produire des données à exploiter pour connaître les atouts, les blocages et les enjeux qui émaillent l'accès des acteurs ruraux à la semence paysanne en quantité et en qualité. Ce questionnaire s'adresse à toutes les personnes qui interviennent dans la chaîne de production alimentaire au Cameroun. Il est administré à des groupes ou à des individus.

Identification des acteurs

Nom et prénoms de l'enquêteur-----

Identification de l'enquêté

Nom et prénom ----- Contacts : tel, Email (facultatif)

Nom du village ou quartier-----Arrondissement-----

département-----Région-----

Votre position dans la chaîne d'intervention (*cochez*)

Personnel de l'administration	utilisateur final	vendeur	revendeur
transporteur	Ongs d'appui au monde rural	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Tranche d'âge de l'enquêté (encercler)

1 -10ans ; 11- 20 ans ; 21- 30 ans 31- 40 ans ; 41 ans 50 ans ; 51-60ans ; 61- 70ans ; 71 et plus

II – informations sur le cadre légal en lien avec la semence paysanne

Connaissez-vous une loi, un traité, une convention, un décret qui traite les questions en lien avec la semence paysanne ? OUI ----- NON

Si oui, Listez - les

1 - -----

2 - -----

3 -----

-

4 -----

-

Si non

Quelles sont les conséquences sur ce secteur ?

Comment y remédier ?

-

Quels avantages sur ce secteur ?

Comment les concrétiser ?

III – L'état de l'offre et de la demande en semences paysannes

Quelles sont les semences paysannes que vous produisez, vendez, achetez ou cultivez ?

Où les prenez- vous ?-----

-

-

Pour les producteurs de semences paysannes,

Comment vous les produisez ? -----

-

Comment vous les conservez ? -----

Où et à qui les offrez-vous (revendeurs, parents, clients...)? -----

Comment vous savez qu'il s'agit d'une bonne ou d'une mauvaise semence paysanne ?-----

Quelles sont les plaintes issues des utilisateurs de ces semences paysannes (clients, parents, paysans...) ? -----

Connaissez-vous un lieu où on retrouve toujours les semences paysannes quand vous en avez besoin ? -----

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez pour obtenir les semences paysannes ? -----

Quelles sont les facilités à obtenir les semences paysannes de qualité et en quantité suffisante ? -----

IV – Pas d’actions sans intérêt

Pourquoi vous investissez dans la semence paysanne ? -----

Etes- vous sûrs d’atteindre vos objectifs ? OUI NON

Si Oui, lesquels ? -----

Quels sont les plus importants -----

Si non, pourquoi ? -----

Globalement, que pensez-vous de la semence paysanne ? -----

-

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	i
SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	iv
LISTE DES FIGURES.....	iv
AVANT-PROPOS	v
RESUME EXECUTIF	vi
INTRODUCTION.....	1
1- Contexte et justification de l'étude.....	1
2- Résumé succinct des termes de références de l'étude.....	2
3- Travaux préparatoires et méthodologie de collecte des données	3
CHAPITRE 1 : L'ENQUÊTE MENEÉ SUR LE TERRAIN D'ETUDE.....	4
I- La collecte des données sur le terrain.....	4
A- Les descentes effectuées et compte rendu des descentes	4
1. Yaoundé : Mme METHE Thérèse/M. ATA.....	4
2. Dschang : Mme AKONO Suzanne	6
3. Bertoua : M. YENE Zacharie Hervé	6
4. Ma'an : M. NGONGO Martin.....	7
5. Mbonjo : M. YOUMSSI EYA Yvan Lionnel	7
II- Résultats de l'enquête et analyses	9
A- Analyse des acteurs de la chaîne des valeurs	9
B- Analyse du cadre légal en lien avec la semence paysanne.....	12
1- Connaissance des textes juridiques sur la semence paysanne.....	12
2- Les causes de la méconnaissance des textes juridiques relatifs à la Semence Paysanne.....	13
3- Conséquences de la méconnaissance des textes juridiques.....	14

4-	Quelques solutions proposées	15
5-	Concrétisation des textes juridiques.....	16
6-	Lois qui encadrent la semence paysanne au Cameroun	17
7-	Avantages des textes juridiques.....	18
8-	Mise en œuvre de ces textes juridiques.....	18
9-	Difficultés de la mise en œuvre des textes juridiques	19
10-	Efficienc e de la mise en œuvre.....	20
C-	Analyse de l'offre et de la demande en semences paysannes	20
1-	Les bassins de production de la semence paysanne	20
2-	Typologie des semences	23
3-	Analyse des systèmes de production, conservation et d'accessibilité de la semence paysanne.....	28
	Analyse Système de production	28
	Système de conservation	29
	Accessibilité de la semence paysanne.....	29
4-	Analyse du circuit de commercialisation de la semence paysanne.....	30
	Évaluation des modes de commercialisation	31
	Évaluation des modes de paiement	31
	Évaluation des échanges des semences paysannes	32
5-	La gestion des plaintes	33
6-	Reconnaissance d'une bonne semence.....	34
7-	L'intérêt des acteurs en lien avec la chaîne des valeurs de la semence paysanne.....	34
	Intérêts tirés	35
CHAPITRE 2 : LES RECOMMANDATIONS EN VUE D'AMELIORER		
L'ACCESSIBILITE EN QUANTITE ET EN QUALITE DES SEMENCES		
PAYSANNES AU CAMEROUN.....		
I-	Les recommandations destinées aux acteurs étatiques.....	36

II- Les recommandations destinées aux acteurs non étatiques de la chaîne des valeurs des systèmes semenciers paysans.....	37
CONCLUSION	39
ANNEXES	40